



**Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'Ecole et PEGC**  
Section des Hauts-de-Seine  
**Fédération Syndicale Unitaire**

**SNUipp**  
Fédération Syndicale Unitaire

Monsieur le directeur académique,

L'un des points à l'ordre du jour de cette CAPD est la finalisation de la circulaire du mouvement. Si nous actons positivement la prise en compte de certaines de nos demandes, nous constatons que malgré les échanges que nous avons eu lors des deux dernières CAPD vous maintenez vos décisions concernant le calendrier du mouvement et la bonification de barème pour les collègues des écoles sortant d'éducation prioritaire. Sur ces deux points, il n'y aura eu que très peu d'évolution. Il s'agit pourtant, au delà de l'intérêt des personnels, de l'intérêt des équipes et des écoles, donc de l'intérêt du service public d'éducation.

D'une part sur la question du calendrier du mouvement, nous avons lors de la dernière rentrée scolaire, constaté et dénoncé une grande confusion dans les écoles et beaucoup d'incompréhension de la part des collègues à cause du retard pris dans les affectations et notamment dans le cadre du mouvement provisoire. A la rentrée prochaine, la situation va sans nul doute se reproduire. La plupart des collègues affectés à titre provisoire seront nommés pendant les vacances, ils n'auront donc pas la possibilité de contacter les écoles et de préparer leur rentrée, et les équipes ne pourront pas tout anticiper sur la rentrée. Encore une fois, l'administration ne permet pas aux collègues de travailler dans de bonnes conditions, et ce sont les collègues, les équipes et au bout du compte les élèves qui pâtiront d'une telle décision.

D'autre part, dans le cadre de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, nous avons à plusieurs reprises dénoncé la sortie d'éducation prioritaire de certaines écoles. Vous-même avez reconnu et acté que certaines d'entre elles auraient besoin d'une attention particulière et ne pouvaient donc pas être considérées comme des écoles de milieu ordinaire. Cela signifie que les écoles sortantes continuent d'avoir besoin d'une équipe stable.

Pour la délégation du personnel SNUipp-FSU92, le fait que les collègues aient trois ans pour « utiliser » leurs points constitue pour eux une véritable incitation à quitter ces écoles. Celles-ci risquent donc de se retrouver très fragilisées. De plus, pour les collègues, sortir d'éducation prioritaire est ressenti comme quelque chose de violent, comme un véritable manque de reconnaissance de la part de l'institution de leurs conditions de travail.

Permettre aux collègues de continuer à cumuler les points au moins pour les trois ans à venir et ne pas fixer de date limite quant à l'utilisation des points constituerait un message positif envoyé aux collègues et contribuerait à maintenir la nécessaire stabilité des équipes dans ces écoles, toujours dans l'intérêt des élèves et du Service Public d'Education.